L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOM[ADAIRE]

"TOUT DROIT."

VOL. I. WINNIPEG, MANITOBA, SEPT. 29, 1898. No 34

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis	$1.00
Europe (compris le port)	2.50

TARIF DES ANNONCES.

1 ère insertion, par ligne	10 cts
Chaque insertion subsequente	8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

Note de l'Administration.

A partir du 1 octobre, le Bureau de L'ÉCHO DE MANITOBA sera installé au N° 435 de la rue Main, Block Grundy. (Même block que le *Morning Telegram*; à côté de la Banque d'Hochelaga).

En nous installant ainsi, au centre même de la ville, nous avons pour but de faciliter à nos nombreux amis et abonnés non seulement de Winnipeg, mais encore de toute la Province que leurs affaires amènent dans notre cité, des relations que nous souhaitons fréquentes et intimes.

Nous tiendrons en outre, à la disposition de nos visiteurs, un grand nombre de journaux du Canada.

Nous nous proposons également de réunir, dans une des salles de notre Bureau, tous les échantillons et documents de nature à faire connaître et apprécier notre belle Province du Manitoba.

Nos lecteurs peuvent être assurés de notre plus sympathique accueil chaque fois qu'il nous feront l'honneur de nous visiter, car pour mener à bonne fin notre œuvre entièrement consacrée aux intérêts de nos compatriotes, il nous importe d'être en communication intime et constante avec eux.

Noces

Lundi soir a été célébré, à l'Eglise Ste-Marie, le mariage de Monsieur Guil. Chouinard avec Mademoiselle J. Laneuville, d'Ottawa.

M. Chouinard, bien que n'étant notre concitoyen que depuis plus d'un an, a su s'attirer l'universelle sympathie de tous ceux qui ont eu le plaisir de l'approcher.

M. Chouinard, qui fut le contemporain et l'ami des Chapleau, des Dorion, etc., l'un des fondateurs de l'Institut Canadien, fut aussi un des pionniers d'Ottawa.

La cérémonie, quoique célébrée dans la plus stricte intimité, réunit une nombreuse assistance à l'église, plus de 150 personnes étaient présentes.

Un superbe repas réunit après la cérémonie quelques intimes, et de nombreux toasts furent portés à la santé et au bonheur des nouveaux mariés, bonheur bien certain si l'on considère les aimables et rares qualités des deux conjoints.

M. G. Germain servait de père à M. Chouinard, et M. N. Chevrier à Mademoiselle J. Laneuville.

L'Histoire a l'Ecole.

A l'école.

Le maître. — Qu'entendez-vous par un fonds d'amortissement?

L'élève (en levant l'index jusqu'à l'œil et d'un air moqueur):

—Un fonds d'amortissement, Mademoiselle, ça s'appelle la chose à Monsieur Bernier.

Publication Retardee.

Nous avons reçu de Monseigneur Langevin un document que nous ne pouvons publier cette semaine, faute de temps et d'espace; nous nous ferons un plaisir de le publier dans notre numéro prochain.

Le Sous-Prefet du Penitencier

M. Manseau a été nommé Sous-Préfet du Pénitencier de Stony Mountain, par un ordre en conseil de septembre, et est entré en fonction le 20.

Tous les amis se réjouissent à bon droit de cette nomination qui a été faite à l'instance des personnes les plus dévouées.

C'est le premier Canadien-Français qui ait reçu aucune promotion notable non seulement au Pénitencier mais dans la Province de Manitoba.

Sous l'ancien régime, on ne nommait que des Anglais aux positions les plus importantes; mais sous le régime de Sir Wilfrid Laurier, les Canadiens-Français reçoivent leur juste part du patronage.

Nous en sommes reconnaissants au gouvernement, et nous devons nos remerciements aux vaillants députés qui ont si courageusement prêté leur cordial appui à la nomination de M. Manseau, qui d'ailleurs avait bien mérité cette position.

MM. R. W. Jameson, R. L. Richardson, John Macdonnell et le Dr Rutherford ont droit à la reconnaissance de la population française pour cet acte de générosité et de justice, dont il faudra se souvenir en temps et lieu.

Nous présentons nos félicitations les plus sincères à M. le Sous-Préfet Manseau, sur sa position.

La Defense du Canada.

La *Gazette de l'Armee et de la Marine* de Londres, remarque avec satisfaction que le gouvernement canadien se rend compte de la nécessité de faire quelque chose, sous forme de fortifications, de canons et d'armement, pour la défense du Canada. Les autorités impériales désirent beaucoup voir le Canada dans une position de se défendre lui-même sans compter uniquement sur le gouvernement impérial.

En vue de répondre aux besoins du pays, un comité impérial de la commission de la défense a été nommé. Il se compose du major-général E. P. Leach, du lieutenant-colonel J. C. Dalton, commandant de l'artillerie royale, aux Bermudes; du capitaine White, de la marine royale, et du lieutenant-colonel P. H. N. Lake, du régiment de Lancashire Est, Canada.

Ainsi que nous l'avons publié il y a quelque temps, ce comité parcourera le pays de l'Atlantique au Pacifique, et étudiera la question de la défense des côtes ainsi que celle des grands lacs.

La nomination de ce comité est un résultat de la visite du ministre de la milice en Angleterre, l'année dernière, la question ayant alors été longuement discutée au bureau de la guerre.

Mort de M. Cameron.

Le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, M. Cameron, est mort.

On annonçait, l'autre semaine, que l'Honorable M. Cameron, très gravement malade, venait d'être ramené à son ancienne résidence à Goddrich, Ontario.

Le gouvernement avait eu l'intention de nommer un administrateur pour proroger la législature qui est maintenant en session.

Il va être obligé maintenant de nommer un nouveau lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest.

Il est probable que M. E. C. Fraser, M. P., sera un des candidats les plus éminents à cette succession, et sa nomination serait à coup sûr accueillie avec grande sympathie.

Il convient de noter la flatteuse et remarquable appréciation par laquelle le *Morning Telegram* de Winnipeg a appris la nouvelle de la mort de M. Cameron:

"C'était," dit-il, "l'un des hommes du Parti Libéral qui pouvait à plus juste titre faire honneur à son parti. L'Ouest regrettera que, ayant été nommé à cette place, il n'eut pas véeu plus longtemps pour le plus grand plaisir et le plus grand profit de la population de l'Ouest."

Cette juste appéciation d'un adversaire fait honneur au mort comme à l'écrivain.

L'Empereur Guillaume.

A un banquet qui a eu lieu, à Porta, Westphalie, l'empereur Guillaume a dit:

"J'espère réussir à donner aux perspectives, surtout celles de l'agriculture, un aspect tel que vous pourrez attendre avec calme une ère de prospérité et de bénéfice pour toutes les branches de l'industrie allemande.

"Ceci, toutefois ne sera possible que si le pays se développe et que si chacun continue à travailler sans relâche et avec calme, au milieu des bienfaits de la paix, comme nous y convie la main étendue du grand empereur dont la statue est devant nous.

"La paix, cependant, ne sera jamais mieux garantie que par une forte armée allemande, parfaitement équipée et préparée à la guerre.

"Dieu veuille que nous soyons toujours en mesure de veiller à la paix du monde avec cette arme puissante et bien entretenue.

"Le cultivateur westphalien pourra alors se coucher calme et sans crainte."

Au Nord-Ouest.

Le Dr Dawson, directeur de la commission géologique, est, de retour de son voyage au Nord-Ouest, et il rapporte que les travaux de forage dans les terrains pétrolifères se poursuivent à Vitoria et à Edmonton, mais qu'on n'a pas encore rencontré le pétrole en quantités rémunératrices.

"A Victoria," dit-il, "nos travaux de forage traversent une couche de minerai de cuivre. Les travaux à Edmonton sont retardés par le gaz qui s'échappe en grandes quantités. La présence du gaz naturel indique souvent l'existence du pétrole."

M. Dawson s'est aussi rendu en Colombie Anglaise, où il a visité les mines de charbon à Coal Creek. Il s'y fait d'importants travaux. La compagnie se prépare à faire d'importantes expéditions de charbon. Elle a construit cent fours à coke et en construira davantage, au fur et à mesure des demandes de coke pour les besoins de la métallurgie.

L'Energie d'un Canadien.

Le *Daily Chronicle*, de Londres, dit que le général Kitchener avec des ressources fort limitées, a dû lutter contre l'espace, contre le climat et un ennemi implacable.

En homme sage, ayant à faire face à tant d'ennemis, il a pris pour auxiliaire le temps. Fabius le temporisateur n'a pas été plus lent que Kitchener. Le général anglais abandonna le Nil comme principal moyen de communication et à l'instar des Russes à Bokhara, adopta le chemin de fer. Et ainsi le chemin de fer a suivi de près l'armée, et quand Atbara fut conquis il y a quelques mois, le chemin de fer était déjà rendu là, poussé de l'avant par l'infatigable et énergique lieutenant Girouard.

Le lieutenant Girouard est le fils aîné de notre estimé concitoyen, M. le juge Girouard, de la Cour Suprême du Canada.

La Depopulation dans l'Ontario.

Il est un grand nombre de journaux anglais qui aiment à parler de la dépopulation en France, et qui cherchent à tirer de ce fait une manifestation de décadence chez notre ancienne mère-patrie. Ils pourront maintenant tout à leur aise nous parler de la dépopulation dans la province d'Ontario, car les statistiques établissent que l'an dernier la moyenne des naissances a été extrêmement faible, 20.7 par mille habitants, c'est-à-dire moindre que la moyenne des naissances en France.

Le Synode Protestant, qui siège en ce moment à Montréal, s'est occupé de cette question à sa séance d'hier, a exprimé par une résolution ses profondes alarmes à ce sujet et a prié le gouvernement Hardy d'ouvrir une enquête sur cet état de choses anormal.

Les Ontariens peuvent nous devancer en industrie, en agriculture, en progrès scolaires, mais nous prenons notre revanche sur le terrain de la population où nous les distançons de beaucoup. Entre temps, nous travaillons vigoureusement à les égaler à l'école et sur la ferme.

La Prohibition.

Dernieres Nouvelles.

D'après les résultats connus jusqu'à cette heure, le vote d'hier est loin d'être un succès pour la prohibition.

La Province de Québec montre une énorme majorité *contre*, les Territoires du Nord-Ouest sont aussi *contre*.

La Colombie reste douteuse.

Le Nouveau Brunswick, l'Ile du Prince Edouard, la Nouvelle Ecosse sont pour, mais avec un nombre de votes exprimé insignifiant.

Quant à Ontario et Manitoba, il est déjà certain que la majorité contre la prohibition, si elle existe, ne sera pas la moitié de celle de 1892.

L'ECHO DE MANITOBA.

Publié tous les jeudis par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

Toutes communications devront être addressées à

L'ECHO DE MANITOBA,

BOITE 1309, WINNIPEG, MAN.

Le Drame de St-Liboire.

La Tribune de Saint-Hyacinthe publiera, le 1er octobre prochain, une brochure contenant le Procès et la Condamnation de J.-B. Guilmain, l'assassin de J.-B. Laplante, son oncle; le Résumé du Président du tribunal et une critique impartiale et juridique de ce résumé.

Cette brochure sera envoyée *franco* par la malle sur réception de 10 cents.

Adressez: *La Tribune*, Saint-Hyacinthe.

Un Peuple Persecute

Veut Emigrer au Canada.

Un Anglais du nom de Aylmer Maude est actuellement au Canada, chargé d'une mission intéressante

Cette mission consiste à conclure des arrangements avec les autorités canadiennes pour l'immigration dans notre pays des Doukhobortsi, appelés par les Anglais "Christians of the Universal Brotherhood," habitants du Caucase.

Ce peuple dont la population est d'environ douze mille, a comme trait particulier, l'horreur du sang, et pour cette raison, il refuse de servir dans les armées de l'empire russe.

Le gouvernement du tzar, irrité par ce refus, lui a fait subir toute espèce de misère. Un grand nombre des malheureux Doukhobortsi, a été envoyé en captivité en Sibérie et les autres ont été repoussés dans les parties les plus sauvages de leur pays.

Le comte Tolstoi, le fameux écrivain et philanthrope russe, a résolu de prendre la défense de ce peuple persécuté, et il a soulevé un mouvement dans le but de percevoir des souscriptions pour lui permettre de chercher un pays plus hospitalier.

Lors d'une visite de l'impératrice douairière à son fils, dans le Caucase, les Doukhobortsi lui présentèrent une requête leur demandant de pouvoir s'établir en paix dans quelque partie du pays ou d'émigrer.

Cette requête fut transmise aux autorités qui ont permis l'émigration; c'est pourquoi Monsieur Maude a entrepris son présent voyage.

L'Alsace-Lorraine.

Les Novasti déclarent dans un long article, que le principal sujet qui sera pris en considération par le congrès du désarmement, sera la question de l'Alsace-Lorraine. Le journal ajoute que l'on proposera la neutralité ou l'indépendance des deux provinces conquises.

"L'Allemagne et la France," dit-il, "pourraient faire ce sacrifice pour aider à l'accomplissement du projet du tzar, rétablir l'amitié et soulager le monde du fardeau de la paix armée."

L'Echo de Manitoba

JEUDI, 29 SEPTEMBRE, 1898.

Notre Article du 15 Septembre.

Reponse au Reverend Monsieur Cherrier.

Les dénonciations contenues dans notre article du 15 septembre, ont fait une sensation profonde dans le monde politique et religieux. Elles y ont créé une surprise d'autant plus grande que les révélations que nous avons faites avaient été jusqu'alors inédites.

Il ne pouvait en être autrement d'ailleurs, parce que cet exposé était foudroyant et accablant.

Nous aurions préféré ne point revenir sur ce sujet, mais *Le Manitoba* du 21 septembre, nous arrive avec une lettre, provenant de la plume du Révérend Monsieur Cherrier et qui nous impose la pénible nécessité d'y répondre.

Le lecteur est témoin que cette discussion a été provoquée par les écrits acerbes du Sénateur Bernier dans *Le Manitoba* et par ses articles déloyaux, injurieux et hostiles à nos chefs politiques et à la cause que nous avons tous à cœur : le règlement de la Question des Ecoles.

Le Manitoba, pour servir des fins purement politiques, s'est déclaré satisfait de voir *surnager* la Question des Ecoles, au risque même de compromettre la cause même qui est d'une si haute importance pour les Catholiques du Manitoba.

A plusieurs reprises, nous avons prévenu *Le Manitoba* que s'il continuait son agitation malsaine, nous serions obligés de faire l'histoire de la Question des Ecoles, et que nous serions forcés alors de faire des révélations qui mettraient au jour ceux qui ont été directement la cause de toute l'agitation qui existe depuis 1890.

On n'a tenu aucunement compte de nos avis, faits de la manière la plus charitable. *Le Manitoba* a continué à traîner nos chefs dans la boue. On a pas même hésité d'envoyer aux régions infernales tous ceux qui appartiennent au grand Parti Libéral.

Malgré toutes ces provocations, nous avons fait preuve de la plus grande modération.

Personne n'osera nier, qu'en vue des insultes qu'on nous prodiguait, nous avons été endurants, patients et prudents jusqu'au plus suprême degré.

Nous tenions à soutenir Sir Wilfrid Laurier, dans ses démarches incessantes pour régler, à la satisfaction des Catholiques, l'épineuse Question des Ecoles.

Le Manitoba, mû par un esprit entièrement partisan, a continuellement cherché à mettre des entraves dans les démarches de Sir Wilfrid. Ce journal s'est étudié à faire rater le règlement de la Question des Ecoles. Malgré que Sa Sainteté Léon XIII ait ordonné aux Catholiques d'accepter toutes les concessions qu'on nous accordera, l'on a écrit des correspondance, d'ici aux journaux de l'Est, divulguant les secrets les plus sacrés et dans le seul but d'embarrasser le Gouvernement.

M. Bernier, dans son journal aussi bien qu'à son siège du Sénat, n'a jamais manqué l'occasion de se poser en champion des Catholiques et de faire la morale aux Libéraux français.

Enfin, par son attitude insolente et agressive, il a provoqué la publication des faits contenus dans notre numéro du 15 septembre.

Nous avons attaqué M. Bernier comme Surintendant du Bureau d'Education de la Section Catholique. Nous n'avons nullement fait allusion aux membres qui composaient le Bureau.

M. Bernier était un officier public, dont le salaire était déterminé par un ordre du Conseil.

Comme Surintendant, il était chargé de la comptabilité et en était entièrement responsable.

C'est lui qui était chargé de rendre compte au Gouvernement de la distribution des deniers placés au crédit du Bureau, et de voir à ce que les affaires de son département fussent transigées en conformité à la loi.

M. Bernier occupait précisément la position d'un chef de département, et comme tel nous avions le droit de critiquer ses actions. Ce qui s'est passé dans le Bureau, nous n'en connaissions absolument rien et il nous était impossible de nous en rendre compte, d'ailleurs, puisque les minutes et les délibérations de ce Conseil ne furent jamais rendues publiques.

A notre point de vue, le Surintendant est le seul officier responsable des transactions du Bureau, aussi signa-t-il tous les comptes et rapports faits au Gouvernement.

Nous regrettons que M. Cherrier ait pris le Sénateur Bernier sous son égide. Notre respect pour le prêtre nous conseille la modération, autrement nous aurions été tentés de donner cours à notre indignation pour les insultes gratuites qu'il nous prodigue à profusion dans sa lettre au journal *Le Manitoba*.

Nous préférons cependant procéder par les arguments plutôt que par la voie des injures. On n'a généralement recours aux dernières que lorsqu'on est à bout des premières.

M. Cherrier commence par s'adresser à notre rédacteur. Or, celui-ci est aussi étranger à l'article en question qu'à celui que nous écrivons en ce moment.

Dans tous les cas, nous devons rappeler à M. Cherrier que le personnel de notre journal est pour le moins aussi respectable que celui qui est attaché à la publication du *Manitoba*, et comme nous nous refusons à descendre dans la fange et de tomber dans le même niveau que *Le Manitoba*, nous allons procéder de suite à notre réponse.

Nous devons cependant faire remarquer à M. Cherrier que lorsque le prêtre se fait politicien, il peut s'attendre quelquefois à du désagrément. S'il veut s'éviter des choses désagréables, il n'a qu'à s'occuper de son ministère où le champ du travail est illimité.

L'attachement de M. Cherrier à la personne de M. Bernier, ne nous était point inconnu, parce que nous avons souvenir qu'il se fit messager —dans l'élection de M. Bernier à Carillon—pour aller distribuer les circulaires qui demandaient à Messieurs les Curés de prêter leur concours à la cause de l'ex-Surintendant de l'Education. Mais nous étions loin de croire que cette amitié le porterait à se faire le défenseur d'une cause déjà perdue avant le plaidoyer.

Entrons maintenant en scène.

M. Cherrier, après avoir lancé les plus hauts cris à la calomnie honteuse et criminelle, et après avoir fait l'éloge de son protégé, le Sénateur Bernier, se demande :

"Pourquoi ne pas plutôt porter ces accusations directement contre la Section Catholique du Bureau et contre Monseigneur Taché lui-même qui a toujours présidé aux délibérations et inspiré l'action de la dite Section du Bureau d'Education ?"

A trente-trois lignes plus loin, M. Cherrier a déjà oublié son interrogation et s'exprime ainsi :

".... De quoi n'est-on pas capable, (à L'ÉCHO) quand on ne sait même pas respecter la mémoire sacrée du grand Archevêque Taché ?"

Le reste de son écrit est à peu près de la même force. Nous regrettons vivement que l'espace à notre disposition ne nous permette point de publier cette lettre dans son entier. Nous en ferons cependant ressortir les points les plus saillants.

Nous disions :

"Ce n'est qu'en 1889, et purement par hasard, que le Gouvernement découvrit que M. Bernier, qui plaidait pauvreté dans l'Administration des Affaires Scolaires, avait en banque des fonds jusqu'au montant de près de $14,000."

M. Cherrier nous répond ainsi :

"L'Honorable James Prendergart, dans un discours resté célèbre et prononcé à l'Assemblée "Législative de Manitoba, le 10 et "le 12 de mars, 1890, (nous soulignons) donnait le tableau suivant "de la progression successive du "fonds de réserve en question :

"En 1880, ce fonds de réserve "s'élevait à $1,807 ;

"En 1881, il s'élevait à $5,508.
" " 1882, " 4,690.
" " 1883, " 1,748.
" " 1884, " 6,131.
" " 1885, " 7,376.
" " 1886, " 11,400.
" " 1887, " 13,328."

M. Cherrier n'explique point comment en 1889 le Gouvernement pouvait connaître cet état progressif du fonds de réserve, quand cet état même ne fut fourni qu'en 1890.

Cependant, Monsieur Cherrier continue :

".... Si L'ÉCHO DE MANITOBA "eut voulu s'en donner la peine, "il aurait trouvé tout aussi facilement que l'a fait M. Prendergast, "les chiffres que la malhonnêteté "seule, et peut-être aussi sa propensité (propension) au mensonge, ont empêché L'ÉCHO de "produire. Ces chiffres en effet "se trouvent en blanc et en noir "dans les documents sessionnels "(nous soulignons) tout comme "dans les rapports du Surintendant, publiés en français. ....

"Dans celui de 1884, l'on trouvera à la page 105 et suiv. l'état "indiquant la progression du fonds "de réserve, pour les années 1880 "à 1884.

"Un état de la progression du "même fonds de réserve se trouve "pareillement au rapport pour "l'année 1885, page 46 ; au rapport pour l'année 1886, page 35.

"Ajoutons les paroles de l'Honorable James Prendergast, relativement à ce fonds de réserve :

""Depuis 1871," dit-il dans le "discours dont nous avons parlé "plus haut, "les rapports des deux "Surintendants d'Education ont été "d'année en année, déposés sur la "table de cette assemblée, indiquant en toutes lettres et chiffres "quand les fonds de réserve furent "créés et comment ils s'accrurent, "et d'année en année ces rapports "ont été adoptés par nous avec "ordre de les faire imprimer dans "nos documents sessionels."

"Qui, nous le demandons maintenant, de M. Bernier ou de "L'ÉCHO DE MANITOBA se trouve "surpris en flagrant délit ?

"Si dans les rapports du Surintendant pour 1888, il n'est pas "fait mention du fonds de réserve, "c'est qu'alors les circonstances "avaient bien changé." (Nous avons souligné).

D'abord nous aimerions à savoir comment on a pu se procurer ce discours de M. Prendergast, parce qu'aucun journal n'a fait rapport d'aucun discours qui a été prononcé durant toute la discussion sur la Question des Ecoles, par les opposants du Gouvernement.

Mais enfin, nous avons pris cette version du discours de l'Honorable M. Prendergast comme authentique dès qu'elle a paru pour la première fois, dans *Le Manitoba* du 30 août dernier, et nous regrettons de dire que cette assertion, que les rapports de M. Bernier avaient été imprimés d'année en année dans les *documents sessionnels*, nous a un peu induit en erreur en autant que c'est d'après nos recherches dans les documents sessionnels, que nous avons dit dans notre numéro du 15 septembre :

"Comme Surintendant, il était "obligé d'après la loi, de rendre "compte au Gouvernement à "chaque année de la distribution "complète des sommes placées au "crédit du Bureau d'Education.

"C'est précisément ce qu'il ne "fit point, et c'est ce qui constitue "sa faute la plus grave."

Nous aurions dû nous en tenir à ce qui précède, mais nous avons ajouté :

"Nous avons pris la peine de "revoir tous les rapports de l'ex-"Surintendant, et dans aucun cas "nous ne trouvons une seule référence à ce dit fonds de réserve."

Or le fait est comme suit :

Nous avons cherché dans tous les documents sessionels pour les rapports de M. Bernier, et la vérité est que dans aucun nous n'avons trouvé une seule référence au fonds de réserve, excepté dans les documents sessionels de 1887, pour l'année 1886, et imprimés séparément des Journaux de la Chambre.

Les Journaux de la Chambre de 1887, 1886, 1885, 1884, ne contiennent aucun rapport des Surintendants des Ecoles.

Il paraîtrait cependant, d'après M. Cherrier, qu'il est fait mention du fonds de réserve dans des rapports détachés, et dont nous avouons franchement n'avoir pu jamais constater l'existence.

M. Cherrier fait erreur lui-même quand il dit que "ces chiffres se trouvent en blanc et en noir dans les documents sessionnels," parce que nous avons par devant nous tous les Journaux de la Chambre de 1884, 1885, 1886 et 1887, et nous le répétons, les rapports de M. Bernier n'y sont point.

Nous trouvons cependant les rapports de M. Bernier dans les Journaux de la Chambre de 1888 et 1889, nous avons reproduit le dernier dans notre article en question.

Dans tous les cas, il est facile de voir que M. Cherrier ne veut que jouer sur les mots, parce que pour celui qui a lu notre article, il est évident que nous ne voulions faire référence qu'aux rapports de M. Bernier, depuis l'arrivée au pouvoir du Gouvernement Greenway, puisque nous disions :

"Un tel," dites-vous, "a dit en "Chambre que des rapports, montrant en toutes lettres et en "chiffres la date de la création du "fonds de réserve et son accroissement successif, avaient été fournis à la Chambre.

"Ça ne suffit pas, M. Bernier. "Nous vous le demandons : l'avez-"vous fait connaître *au Gouvernement* ce fonds de réserve ? Oui "ou non. Si oui, faites-nous connaître dans quel rapport vous en "fites mention et nous serons les "premiers à vous en donner crédit."

Il est bien vrai que si nous avions dit, le *Gouvernement actuel*, notre idée eut été plus précise. Néanmoins elle ne pouvait s'interpréter autrement puisque nous prétendions, et nous le prétendons encore, que le Gouvernement ignorait l'existence de ce fonds et que ce ne fut qu'en 1889 qu'on découvrit, par hasard, que M. Bernier avait en mains, aux fins de l'éducation, la somme de près de $14,000.

Naturellement, M. Cherrier voulant tirer le Sénateur Bernier d'une mauvaise position, joue sur les mots et prétend nous confondre en nous montrant que réellement en 1885 et en 1886, M. Bernier a donné un état progressif de ce fonds de réserve, dans ses rapports détachés.

Mais M. Cherrier était loin de croire, lorsqu'il nous fournit cette information, qu'il nous suggérait le plus fort argument en faveur de notre contention, lorsque nous disions :

"La *peine qu'il prit pour cacher l'existence de ce fonds demontre* qu'il n'était point fait légalement."

Le lecteur voudra bien se rappeler que nous n'avons jamais prétendu que ce fonds de réserve avait été fait dans un but malhonnête.

Au contraire, nous devons convenir que l'objet en vue était noble. Mais ce que nous avons dit, c'est que ce fonds était illégal et que le mystère et le silence avec lesquels on avait entouré cette réserve nous a été fatal. Et nous avons insisté et nous insistons de nouveau sur le fait que le Gouvernement actuel ignorait jusqu'en 1889 l'existence de ce fonds d'amortissement.

Nous avons dit aussi :

"Comme Surintendant, il était "obligé, *d'apres la loi*, de rendre "compte au Gouvernement à chaque "année, de la distribution complète des sommes placées au crédit du Bureau d'Education.

"C'est précisément ce qu'il ne "fit point, et c'est ce qui constitue "*sa faute la plus grave.*"

Or M. Cherrier vient corroborer mot à mot, cette assertion.

Réellement il appert qu'avant l'arrivée du Gouvernement Greenway au pouvoir, en 1888, M. Bernier fit mention du fonds de réserve dans deux ou trois de ses rapports détachés. Mais en 1888 et en 1889, les rapports de M. Bernier furent imprimés dans les Journaux de la Chambre, et *il n'y est* nullement fait mention du fonds de réserve.

Les raisons pour lesquelles M. Bernier ne continua pas à suivre l'exemple des années précédant l'arrivé du Gouvernement au pouvoir, et de mettre dans son rapport de 1887—publié dans les Journaux de la Chambre de 1888, ainsi que celui de 1888, publié dans les Journaux de 1889—les sommes d'argent restant en caisse, ne nous sont pas expliquées.

(*Suite, page 5*)

Rapport de M. J. E. Cyr.

Delegue a la Convention de la C. O. F., Tenue a LeSueur.

MONSIEUR LE CHEF RANGER, MESSIEURS ET FRÈRES,

J'ai cru vous être agréable ce soir, en vous donnant un compte-rendu de la 4ième Convention des Forestiers Catholiques de l'Etat de Minnesota, tenue à LeSueur, le 16 août dernier.

Cette tâche, si je puis l'appeler ainsi, m'est d'autant plus douce, qu'elle me permet en même temps de remplir un devoir que m'impose tout naturellement ma position de délégué à cette Convention.

Quelques mots sur LeSueur et son origine ne seront pas ici hors de place, car je suis heureux de pouvoir faire connaître cette charmante petite ville, si généreuse et si hospitalière.

Située sur la rive Est de la rivière Minnesota, à 63 milles au Sud-Ouest de la ville de Saint-Paul, LeSueur dont la population totale n'est que de 2,500 âmes, compte à peu près 360 familles catholiques, ce qui donne une population catholique moyenne de 800 âmes.

Comme dans toutes les petites villes américaines, l'étranger y trouve un mouvement et une activité dans les affaires, peu ordinaires de ce côté-ci de la frontière.

Deux rues principales parallèles à la Rivière Minnesota, se partagent le quartier des affaires et celui des résidences. On y compte une Eglise Catholique, sous le vocable de Ste Anne, et cinq églises destinées au Culte Protestant. Etant le centre agricole du Comté de LeSueur, et malgré sa population peu nombreuse, cette petite ville possède trois banques, deux journaux hebdomadaires, un moulin à farine, une manufacture de laine et une manufacture de voitures.

La partie des résidences charme l'œil par sa beauté pittoresque. On y voit des résidences princières qui, me dit-on, ont coûté jusqu'à $18,000.

Evidemment, si le *Yankee* de LeSueur, comme ses frères d'autres parts, est adorateur du "mighty dollar," pour ne pas dire du *veau d'or*, il aime aussi à retrouver le soir le repos et le comfort à son foyer. En effet, quelle ambition plus noble et plus légitime que celle qui porte l'homme à dorer et embellir le nid où doivent s'épanouir pendant sa trop courte existence les êtres qui lui sont chers.

Les poëtes auront beau chanter, que le bonheur ne se trouve que sous le toit de chaûme, je me permettrai de différer d'opinion avec eux, quitte à leur faire perdre, cette douce et innocente illusion. Non, pour le cœur pur et l'homme honnête, la fortune est un accessoire bien puissant pour augmenter la somme de bonheur chez celui à qui, la conscience ne reproche rien.

Avec cette digression de mon sujet, je continue.

Quelle a été l'origine du nom de LeSueur, donné à la petite ville dont je viens de vous parler ?

LeSueur était un voyageur français, qui le premier, visita le pays connu aujourd'hui sous le nom de Minnesota.

Il y fit son premier voyage en 1683.

En 1689, il y fit un second voyage, en compagnie du fameux voyageur Nicholas Perrot, et en 1693, il y fut envoyé de nouveau par le Comte de Frontenac.

Après deux ans de séjour dans ces régions, vierges encore de toute civilisation, il se rendit à Montréal, et amena avec lui un Chef Sioux et une Sauvagesse, femme de ce dernier.

C'étaient les premiers Sauvages de cette terrible tribu que l'on voyait à Montréal.

Dans son voyage de 1693, au pays des Sioux, comme on appelait alors la région du Minnesota, LeSueur bâtit un fort au Lac Pepin, sur le haut du Mississipi.

Vers cette époque, il fit un voyage en France, et, appuyé sur la connaissance des langues sauvages de ces pays où l'avait déjà conduit son audacieux esprit d'aventure, il obtint le commandement de tout le haut Mississipi, avec, le monopole de la traite des fourrures pour dix ans, promettant en retour, de conquérir à la France cette immense région.

Après s'être procuré un vaisseau, il fit voile vers le Canada, fut pris par les Anglais et, lorsque la paix fut rétablie, il retourna en France.

Nous le retrouvons quelque temps après à la Louisiane où il continue ses entreprises commerciales.

Il n'y avait pas de repos pour cet infatigable voyageur, et au mois d'avril 1700, il se décida à entreprendre un nouveau voyage au pays des Sioux.

Il s'embarqua avec vingt-cinq hommes, dans une petite barque appelée felouque, faible vaisseau, dont on se servait alors pour voyager sur la Méditerranée.

Parmi ceux qui l'accompagnaient était un charpentier de navire nommé Penecaut et qui a laissé des notes de ce voyage.

Nos hardis voyageurs arrivèrent à l'embouchure de la Rivière Saint Pierre au mois de septembre suivant, après cinq mois de navigation à travers tous les dangers et les obstacles que présentaient ces solitudes mornes, dont le sol n'avait été foulé que par les tribus barbares qui s'entre-tuaient pour s'en disputer la possession.

LeSueur monta quelque peu la Rivière Saint Pierre où il bâtit un fort qu'il appela le fort L'Huillier.

Ce fort bâti avec des pieux, renfermait les quelques habitations destinées à abriter les nouveaux conquérants pendant l'hiver, tout autant qu'à les protéger contre les attaques des terribles Sioux. Après y avoir passé l'hiver et, après s'y être fait une abondante provision de peaux de castor, il se mit en route pour la Louisiane. Quelque temps après, il retourna en France où, après beaucoup de pourparlers et de délais il obtint de nouveaux pouvoirs du gouvernement français et se dirigea de nouveau vers la Louisiane. Il tomba malade en mer et mourut quelques jours après son arrivée.

Telle fut la carrière et la fin de ce hardi voyageur qui, comme tant d'autres de nos compatriotes, a légué son nom aux grandes villes de la République Américaine.

Tout voyageur, quelque peu soucieux de s'instruire, en traversant les pays qu'il visite peut, s'il veut s'en donner la peine, trouver matière à de grands enseignements.

Fils de la vieille France, comme vous tous, je dois avouer que je me suis senti ému en foulant le sol de LeSueur. Il me semblait revivre dans le passé, lorsque notre mère-patrie prodiguait le plus pur de son sang, pour la découverte de ces immenses territoires et l'évangélisation des peuplades sauvages. C'est alors que je me suis rappelé les beaux vers de notre poète Lauréat, lorsqu'il décrit la découverte du Mississipi.

Permettez-moi de vous en citer quelques strophes.

Le grand fleuve dormait couché dans la Savane.
Dans les lointains brumeux passaient en caravane
De farouches troupeaux d'élans et de bisons.
Drapé dans les rayons de l'aube matinale,
Le désert déployait sa splendeur virginale
Sur d'insondables horizons.

Oui, deux siècles ont fui ! La solitude vierge
N'est plus là ! Du progrès le flot montant submerge
Les vestiges derniers d'un passé qui finit.
Où le désert dormait grandit la métropole ;
Et le fleuve asservi courbe sa large épaule
Sous l'arche aux pilliers de granit !

Plus de forêts sans fins ! la vapeur les sillonne !
L'astre des jours nouveaux sous tous les points rayonne ;
L'enfant de la nature est évangélisé ;
Le soc du laboureur fertilise la plaine ;
Et le surplus doré de sa gerbe trop pleine
Nourrit le vieux monde épuisé !

Des plus purs dévouements merveilleuse semence !
Qui de vous eût jamais rêvé cette œuvre immense,
O Jolliet, et vous apôtres ingénus.
Humbles soldats de Dieu, sans reproche et sans crainte,
Qui portiez le flambeau de la vérité sainte
Dans ces parages inconnus ?

Des volonté du Ciel exécuteurs dociles,
Vous fûtes les jalons qui rendent plus faciles
Les durs sentiers où doit marcher l'humanité, ...
Gloire à vous tous ! du temps franchissant les abîmes
Vos noms environnés d'auréoles sublimes
Iront à l'immortalité !

Et toi, de ces héros généreuse patrie,
Sol canadien que j'aime avec idolatrie,
Dans l'accomplissement de tous ces grands travaux,
Quand je pèse la part que le ciel t'a donnée,
Les yeux sur l'avenir, terre prédestinée,
J'ai foi dans tes destins nouveaux !

Avec ces quelques notes sur la ville de LeSueur et son fondateur, je vais maintenant vous entretenir quelques instants sur la position de la Cour d'Etat du Minnesota, à laquelle nous appartenons.

Le nombre total des cours et des membres sous cette juridiction était au premier juillet dernier, comme suit :

	Cours.	Membres.
Minnesota,	113	6116
Dakota Nord,	16	627
Dakota Sud,	3	81
Manitoba,	2	110
Total,	134	6934

Sur 134 cours, 113 étaient représentées chacune par son délégué, ce qui, avec les Forestiers visiteurs donnait une assistance à la Convention d'à peu près 200 membres. La réception donnée aux délégués a été une des plus belles, auxquelles il m'ait été donné d'assister.

Le 16 au matin, nous arrivions à LeSueur au son joyeux des fanfares et au milieu d'un grand concours de citoyens. Nous nous rendîmes à la salle où devait se tenir la Convention et, après s'être formé en ordre de procession, nous nous dirigeâmes vers l'église Sainte Anne où le digne curé, le R. P. Bush, jeune prêtre irlandais, n'épargna rien pour rendre le service divin aussi solennel que possible.

Sur tout le parcours de la procession, trois magnifiques arches avaient été érigées et, toutes les résidences et places publiques étaient pavoisées de drapeaux et bauderolles. Cinq corps de musique remplissaient l'air de leurs joyeux échos ; en un mot toute la population semblait s'être donné la main, pour acclamer les Forestiers Catholiques.

Une messe solennelle, chantée en musique par un chœur puissant composé de voix d'hommes et de femmes, ne contribua pas peu à rehausser l'éclat de la cérémonie. Trois messieurs prêtres, choisis parmi les délégués officièrent, et le sermon de circonstance fut donné par l'éloquent et jeune curé de la paroisse. Ce sermon, dit avec tout l'art possible et la conviction la plus profonde, impressionna vivement l'auditoire, suspendu aux lèvres du prédicateur.

Ah ! Messieurs et Frères, c'est dans des circonstances comme celles-là que l'on se sent heureux et fier d'être Forestier.

"Je suis heureux," dit le prédicateur, "de saluer en vous des



Nord-Ouest Canadien.

Reglement des Homesteads

Toute section No. pair, des terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les No. 8 et 26 pourront etre pris en homesteads par toute personne chef de famille ou aucun homme au dessus de 18 ans en raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees

L'entrée peut être faite personnellement a l'office des terres du district ou sur application au Ministre de l'interieur à Ottawa, ou au Commissaire d'immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée réguliere est de $10. pour tout terrain déja occupé, il sera chargé $5. ou $10. de plus pour rencontrer les dépenses de cancellation et des inspecteurs.

Conditions a remplir

Culture et residence pendant 3 ans sont requises, et durant ce temps, le colon ne peut être absent pendant plus de 6 mois en aucune année sous peine de perdre ses droits.

Applications pour patentes

Peut être faite au bout de trois ans devant l'agent local ou l'inspecteur de homesteads, en ce cas les frais seront de $5. Il doit être fait notice 6 mois à l'avance par écrit au commissaire des terrains de la Couronne à Ottawa de l'intention de faire application pour et patente.

Informations

Les immigrants pourront recevoir à tout office des terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges Aide et assistance soront données pour trouver les terrains désignés et informations completes fournies sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minière ainsi que toute copie des lois et réglements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus par application soit au Secretaire du Departement de l'interieur à Ottawa ou au Commissaire de l'immigration à Winnipeg.

JAMES A. SMART,

Deputé Ministre de l'Interieur.

N.B. A part les terrains ci haut mentionnés, des milliers d'acres de terrains de première qualité sont mis en vente par les differents Cie. de chemin de fer ou des Sociétés particulières.

Catholiques et par conséquent des hommes de Dieu. L'Eglise est toujours heureuse de bénir ses enfants et plus particulièrement ceux qui comme vous, Forestiers Catholiques, donnent le bon exemple parmi les populations au milieu desquelles vous vivez. Votre mission ne se limite pas à faire le bien et à donner le bon exemple sur la terre, mais même au-delà de cette vie mortelle vous veillerez sur les êtres qui vous sont chers et qui béniront votre mémoire.

"Mais," dit-il, "vous n'êtes pas seulement une société d'assurance sur la vie. Votre ligne de conduite vous est toute tracée par cette noble devise de votre Société: "La Foi, l'Espérance et la Charité."

Ah ! mes frères, aimez-vous les uns les autres, appuyez-vous les uns sur les autres, afin d'éviter les écueils qui encombrent le rude chemin de la vie.

"J'aurais," dit l'éloquent prédicateur, "un conseil à donner aux jeunes filles, et c'est celui-ci : Si jamais vous avez à donner votre cœur et votre main, demandez au jeune homme qui en aura fait la conquête, et plus que cela, exigez de lui, avant de sceller l'union des cœurs par le sacrement du mariage, qu'il fasse partie de l'Ordre des Forestiers Catholiques.

Ce sera là pour vous, une garantie qu'il sera bon époux, bon père de famille et que, quand il plaira à Dieu de marquer l'heure de la cruelle séparation, il aura fait en sorte d'assurer votre pain et celui de vos enfants.

"Que le bon Dieu," dit-il, "bénisse vos délibérations et qu'il vous protège ainsi que vos familles."

Après la messe la procession se reforma et, après avoir défilé par les principales rues de la ville, elle se rendit à la salle de la Convention où chacun se dispersa.

A la séance de l'après-midi, à deux heures et demie, une adresse de bienvenue nous fut lue par le maire de la ville, un monsieur Quackenbush.

Quoique les Sioux, comme je l'ai déjà dit, aient été les premiers habitants de LeSueur, que ceux qui m'écoutent en ce moment ne s'effraient pas. Ce maire, type le plus parfait du Yankee, n'est pas un Sioux, quoique son nom puisse laisser quelques doutes là-dessus.

Ce monsieur s'exprima à peu près dans les termes suivants :

Au Chef Ranger et aux Forestiers Catholiques.

J'ai l'agréable privilège de vous souhaiter aujourd'hui la bienvenue dans notre petite ville. Je suis heureux de vous voir aussi nombreux, et j'espère que vos assemblées seront agréables autant que fructueuses. Nous sommes arrivés à une époque où tous semblent heureux, et pourquoi n'en serait-il pas ainsi.

Nous venons justement de terminer une abondante récolte, et en même temps nous pouvons nous féliciter sur la fin heureuse de la guerre. Personne ne se plaint des temps durs et aucun nuage n'obscurcit le soleil de la prospérité.

Maintenant, au nom des Forestiers de LeSueur, et des citoyens, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue. Je vais remettre les clefs de la ville à votre Chef Ranger, et j'ose espérer que pendant votre séjour dans notre ville, rien de ce qui peut vous donner le comfort et vous rendre heureux ne vous fera défaut.

Après la lecture de cette adresse le Maire remit au Vice-Chef Ranger, M. Alexandre Richard, une énorme clef, mesurant deux pieds de longueur. Evidemment les habitants de LeSueur ont le cœur long et large. Je dois ici remarquer que M. Richard qui a présidé cette Convention, en l'absence du Chef Ranger d'Etat, retenu chez lui pour cause de maladie, est un de nos compatriotes distingués de Stillwater, Minn. Il s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup de talent, et une impartialité à l'épreuve de toute critique.

De tels hommes font honneur à notre race aux Etats-Unis.

Voici la réponse qu'il fit aux souhaits de bienvenue du Maire.

MONSIEUR LE MAIRE, dit-il,

Comme votre ville vient de capituler sans conditions, les envahisseurs auront bien soin de se servir des clefs avec beaucoup de discrétion. Les bâtisses publiques seront à l'abri du pillage, et les citoyens ne seront pas molestés. Si nous devions faire usage des clefs ce ne sera que pour nous procurer des provisions et quelques rafraichissements. Nous venons ici non seulement comme Forestiers Catholiques, mais aussi comme citoyens américains, comme chefs de famille, comme époux et pères. Nous nous réunissons pour préparer des lois, afin de protéger et aider ceux que nous aimons et chérissons. Quand nous ne serons plus, nous voulons laisser de bons exemples à nos descendants, et comme ils seront de bons catholiques, ils devront nécessairement, comme de bons et véritables citoyens américains, porter haut et ferme le vieux drapeau aux trois couleurs, ce drapeau de la plus noble et de la plus grande république de la terre.

M. Richard remercia le maire et les citoyens de LeSueur pour leur réception si cordiale, et leur assura que les clefs resteraient entre des mains loyales

"J'epère," dit-il, "que la Convention sera fructueuse et que nous pourrons ajouter une autre page brillante à l'histoire des Forestiers Catholiques."

Le flot du temps pourra entraîner notre barque vers la mer, les aiguilles du cadran, qui marquent les heures de notre existence, pourront tourner incessamment, nos cheveux pourront prendre les couleurs de l'argent ou de l'or, mais jamais nous n'oublierons notre agréable séjour au milieu de la bonne et vaillante population de LeSueur."

Inulile de vous dire que ce discours fut vivement applaudi. Quelques autres orateurs adressèrent la parole, entre autres les RR. PP. Bush, de LeSueur; Shefford, de Duluth; et Fox, de St-Paul.

La Convention fut alors définitivement ouverte, on procéda à la nomination des différents comités.

Le premier ordre du jour fut la passation de résolutions de condoléances sur la mort du Frère McGuinness, décédé le jour même de l'ouverture de la Convention, pendant l'office divin.

Le mercredi, les membres assistèrent en corps à une messe de *requiem* chantée pour les membres défunts.

Les deux questions principales portées devant la Convention furent celles du fonds de réserve et de la désignation du lieu où doit se tenir la prochaine convention d'Etat.

Après beaucoup de discussion sur l'opportunité de l'établissement d'un fonds de réserve, la convention décida, par une majorité de vingt-cinq voix, sur la nécessité d'avoir un tel fonds, mais, avec la restriction que ce fonds serait administré par et sous le contrôle de chaque Etat ou Province.

Quant au choix du lieu de la prochaine convention, le vote fut unanime en faveur de la ville de Fargo.

Le jeudi matin, dernier jour de la convention, tous les membres assistèrent en corps aux funérailles du Frère McGuiness, et elles furent des plus imposantes. Les Forestiers donnèrent en cette occasion le spectacle imposant d'une association d'hommes, mûs par les sentiments de la fraternité et conduisant à son dernier repos, celui qui naguère encore, me dit-on, était l'orgueil de la Cour Saint Charles, dont il était un des membres.

Dans la séance de l'après-midi, on procéda à l'élection des officiers avec le résultat suivant :

Chef Ranger—F. Niemeyer, de St-Paul.

Vice-Chef Ranger—M. McNamara, de Minneapolis.

Secrétaire—G. W. Stenger, de St-Paul.

Trésorier—C. V. Bélanger, de Minneapolis.

Syndics—Peter Loskiel, Jameston, North Dakota.
M. P. Morris, St-Paul.
S. M. Ash, Buffalo, Minn.
John Grutsch, Minn.
A. Schawb, LeSueur.

Après des votes de remerciements à la Cour St Charles, de LeSueur, ainsi qu'aux membres du clergé, pour la magnifique réception faite aux délégués, la Quatrième Convention de l'Etat prit sa fin.

Je suis heureux de pouvoir vous dire que j'ai emporté le meilleur souvenir de mon voyage.

Ces réunions, tout en laissant une bonne impression chez ceux qui y prennent part, contribuent en même temps à faire aimer davantage notre société.

Il faut avoir été témoin de l'enthousiasme et de l'attachement à l'Ordre de nos cours sœurs pour en apprécier toute la grandeur.

Connaissant d'avance tout l'intérêt que vous portez à notre société, j'ai confiance, Messieurs et Frères, que les quelques notes que je viens de vous lire, auront pour effet de stimuler encore plus s'il est possible, l'attachement que vous portez à la Cour Taché.

A ce propos, vous voudrez bien me permettre quelques remarques qui, j'en ai la conviction, seront prises en bonne part, car elles sont dans l'intérêt des membres de notre Cour.

Des sociétés nouvelles se sont implantées dans notre ville depuis quelques temps, et d'autres sont en voie de l'être.

Nous savons tous que l'Ordre des Forestiers Catholiques assure ses membres jusqu'au montant de $3,000. Il n'y a, si je suis bien informé, que deux ou trois membres de notre Cour qui portent ce montant d'assurance.

Je me suis demandé souvent quel pouvait être le motif de ceux qui entrent dans de nouvelles sociétés sans avoir probablement pris le maximum d'assurance que nous leur accordons.

Ce ne peut être assurément pour obtenir une augmentation de secours en maladie, car s'il en était ainsi, les frais qu'ils ont à payer valent beaucoup plus que ceux qu'ils peuvent retirer. Ils ont à payer le prix d'initiation et des impôts trimestriels assez considérables dans une nouvelle société, et cela, comme je l'ai déjà dit, sans avoir pris l'assurance de $3,000 dans notre Cour.

En agissant ainsi, ils font une perte directe de tous ces impôts.

Je ne veux pas ici contester la valeur des autres sociétés, toutes ont un but louable et sont appelées à accomplir une grande somme de bien; mais je voudrais que l'on épuisât, avant d'entrer dans de nouvelles sociétés, tous les avantages offerts par l'Ordre des Forestiers Catholiques.

Nous sommes aujourd'hui, une des associations catholiques la plus puissante en Amérique. Nous comptons 60,000 membres, tant aux Etats-Unis qu'au Canada. La Province de Québec seule, nous fournit un contingent de près de 15,000 membres, et certes, les progrès immenses accomplis aujourd'hui doivent nous donner confiance pour l'avenir.

Je termine en vous remerciant pour l'honneur que vous m'avez fait, en m'élisant votre représentant. Vous m'avez procuré par là, non seulement un voyage agréable, mais en même temps, l'avantage de me faire apprécier plus encore la grandeur et la noblesse de ceux qui ont été les fondateurs de l'Ordre des Forestiers Catholiques.

Avant de terminer, je dois vous offrir mes excuses pour ne pas avoir fait un rapport plus élaboré ; je dois avouer que les matériaux m'ont quelque peu fait défaut. C'est pourquoi j'ai cru devoir faire certaines digressions dans le sujet aride que j'avais à traiter.

Veuillez croire que ce que j'ai fait, l'a été dans le but de vous être agréable en même temps que pour vous démontrer, d'une manière bien humble il est vrai, combien je vous suis reconnaissant pour les sentiments de profonde sympathie que vous m'avez toujours si généreusement témoignés.

Les troupes du gouvernement chinois ont été défaites dans des combats depuis dix jours, par les rebelles, et ont perdu trois mille hommes. Les rebelles seraient au nombre de quatre-vingt-dix mille.

Notre Article du 15 Sept.

(Suite).

M. Cherrier nous dit pourtant : " Si dans le rapport du Surintendant, pour 1888, il n'est pas fait mention du fonds de réserve, c'est qu'alors les circonstances avaient bien changé."

Mais c'est précisément parce que les circonstances avaient changé qu'il fallait en faire mention.

De plus, en 1887 les circonstances n'avaient point changé, alors, M. Cherrier voudrait-il bien nous expliquer les raisons pour lesquelles M. Bernier ne mentionne pas le fonds de réserve ?

Nous avons publié, dans notre numéro du 15 septembre, l'état de compte fait par M. Bernier pour le premier semestre de 1888, et dans lequel M. Cherrier convient et excuse l'omission du fonds de réserve, parce que les circonstances avaient changé. Nous allons maintenant produire l'état de compte pour l'année entière de 1887, tel que publié dans les Journaux de la Chambre de 1888, et le lecteur se convaincra par lui-même qu'il n'existe aucun chiffre en blanc et en noir relativement à ce fonds.

Voir les Journaux de la Chambre de 1888. Documents de la Session (N° 7).

SOMMAIRE DES APPROPRIATIONS ET DÉPENSES DE LA SECTION CATHOLIQUE, POUR L'ANNÉE COMMENÇANT AU 1 JANVIER 1887, ET FINISSANT AU 31 DÉCEMBRE 1887.

Appropriation			$12.949.30
DÉPENSES			
Aux écoles,	$10,062.24		
Au Surintendant, salaire,	1,500.00		
Inspection,	360.00		
Examens des instituteurs,	141.00		
Exhibition Coloniale,	270.85		
Impression,	76.88		
Autres dépenses générales,	375.37		
Total—Dépenses.	$12,786.34		
Balance non dépensée,		$ 162.96	
Dépenses suites, Report,		12,722.89	
Hudson Bay Co., pour tapis,	$ 12.80		
Louis Lafranchise, porte,	6.65		
Au Surintendant, frais de voyage,	44.00	63.45	
Balance non dépensée,	162.96	162.96	
		$12,949.30	$12,949.30

Ces comptes ont été approuvés par le Bureau à ses séances du 1er juillet 1887 et du 16 janvier 1888.

Le tout respectueusement soumis,

T. A. BERNIER,
Surintendant.

Il y a certainement erreur dans les chiffres, mais nous les reproduisons tels que nous les trouvons.

Il est évident que les dépenses sont supposées balancer le montant de l'appropriation moins la somme de $162.96 qui reste en caisse.

Mais où est donc le fonds de réserve ? Et pourtant les circonstances n'avaient point changé à cette époque puisque les comptes furent approuvés le 16 janvier 1888 et que l'acte changeant le mode de paiement des octrois n'était pas encore passé.

La parole est à M. Cherrier.

Un fait de plus curieux se produit ici.

Plus haut nous avons donné le tableau de la progression successive des fonds de réserve de 1881 à 1887, tel que fourni par l'Honorable M. Prendergast, tableau reconnu authentique par Monsieur Cherrier.

Or nous y constatons qu'en 1886 le fonds de réserve atteignait le chiffre de $11,400, et en 1887 il se montait à $13,328 ; c'est-à-dire que dans l'espace d'une année le fonds aurait augmenté de $1,928, et pourtant d'après l'état que nous venons de produire, l'appropriation entière de 1887 a été dépensée sans ajouter un seul centin au fouds de réserve. Alors d'où prévient cette augmentation de $1,928 ? Il nous est difficile de comprendre cette irrégularité apparente. Nous pourrions dire comme M. Cherrier : " *Ab uno disce omnes,*" mais nous n'avons aucunement l'envie de nous servir de cette manière facile de refuter les arguments qu'on voudrait amener contre nous.

En supposant, même d'après la thèse de M. Cherrier, que M. Bernier aie eu le droit de faire un fonds de réserve de dix pour cent sur le montant de l'appropriation, il n'avait aucunement l'autorité de dépasser ce montant et de priver nos arrondissements d'écoles des sommes qui leur étaient destinées et qui étaient absolument nécessaires au bon fonctionnement des écoles.

Or c'est encore une faute grave à ajouter au chapitre des irrégularités commises par l'ex-Surintendant d'Education.

Dans son rapport de 1886, pour l'année 1885, (et que nous avons eu toutes les misères du monde à nous procurer) M. Bernier fait voir qu'au 1er janvier 1885, le montant *en caisse* (remarquons qu'on ne dit point *fonds de reserve*) était de $7,376.72.

Au 31 décembre — *En caisse*, $11,403.30.

C'est-à-dire que du 1er janvier au 31 décembre 1885, le fonds de réserve s'était accru de $4,026.58.

RECETTES.

Balance, octobre 1884,	$ 8,267.77
Octroi du 1er janvier 1885, au 1er juillet 1885,	5,298.22
Intérêts,	268.24
Total des recettes,	$13,834.23
Or dix pour cent sur le montant total de l'appropriation	1,383.42
Ajouter au montant en caisse au 1er janvier 1885	7,376.72
Se monte à	$ 8,760.14

Comme nous l'avons fait voir, M. Bernier montre qu'au 31 décembre de la même année, le montant de ce fonds de réserve s'élevait à $11,403.30 au lieu de $8,760.14.

C'est-à-dire encore qu'on avait fait une réserve de $2,643.16 au-dessus du percentage de dix pour cent autorisé (toujours d'après M. Cherrier) par la loi.

D'où provient donc ce surplus ? si ce n'est qu'on a soustrait aux arrondissements d'écoles, un percentage plus élevé que le dix pour cent.

La réponse est encore à M. Cherrier.

Nous attirons l'attention du lecteur sur deux mots ajoutés à une clause et qui lui donnent toute une autre signification.

M. Cherrier, en citant l'amendement de 1888, dit :

" La somme due à chaque section sera placée au crédit des dits bureaux respectifs par comptes *a etre ouverts*," etc.

Le texte français de cette clause, que nous avons reproduit dans notre numéro du 15 septembre, ne contient nullement les mots *a etre*. Ces deux mots ont sans doute été ajoutés dans le but de faire croire que l'amendement de 1888 s'appliquait au futur. Nous n'avons d'autres arguments pour ce genre de discussion que celui d'exposer ce changement fait de propos délibéré. Si nous nous étions rendus coupables d'une telle faute, on n'aurait point eu de langage assez fort pour nous livrer à la vindicte publique, d'autant que toute l'argumentation de M. Cherrier repose sur "ce" futur.

M. Cherrier continue à insinuer que le Bureau d'Education, d'après la loi, avait le droit de créer un fonds de réserve. Il est à même de maintenir ses convictions.

Cependant, la preuve que ce fonds a été fait d'une manière illégalc, reste dans le fait même qu'on a été obligé de le rembourser au Trésor. Si le Bureau avait droit de le retenir, on a eu doublement tort de le remettre.

Le Bureau d'Education ne formait point un corps incorporé. C'était une branche du département, et toutes les sommes qui restaient en caise à la fin de l'année devaient être retournées au Trésor.

Autant voudrait-on dire que le Surintendant de l'Institut des Sourds et Muets, a le droit de retenir en caisse, aux fins de l'institution, la balance de l'argent restant en mains à la fin de l'année fiscale.

De cette façon, chaque département pourrait retenir à son crédit ce qui reste de l'appropriation à la fin de l'année. L'absurdité d'une telle contention est trop évidente pour qu'elle puisse soutenir aucune discussion.

D'ailleurs, dans les années précédant l'arrivée au pouvoir du Gouvernement Greenway, M. Bernicr a rendu compte des sommes en caisse. En 1886, M. Bernier dans son rapport ne dit point *fonds de reserve*, mais bien : " En caisse $11,400."

Mais le fait le plus étrange et qui condamne M. Bernier, c'est que dès que les Libéraux prirent possession des rênes de l'administration, en janvier 1888, on cessa de faire aucune mention du fonds de réserve.

M. Cherrier ne peut pas réussir dans sa contention que le gouvernement devait connaître l'existence de ce *fonds* de réserve, parce qu'un des ministres qui faisait partie du Bureau d'Education était au fait de son existence.

Un ministre, ne constitue point le gouvernement. M. Prendergast n'était aucunement tenu de courir auprès de ses collègues pour les informer que le Bureau d'Education avait en caisse un certain montant d'argent et dont on avait aucunement rendu compte.

Ce devoir était imposé à M. Bernier, et M. Prendergast devait supposer que celui-ci avait rempli son devoir en conformité à la loi.

Il est tout à fait curieux de constater l'empressement que l'on déploie à se servir de la personne de M. Prendergast pour se mettre en concert.

Considérant qu'il y a à peine quelques mois, l'on prenait plaisir à traîner M. Prendergast dans la fange, malgré tout son dévouement à la cause, et considérant qu'on est maintenant obligé de reconnaître ses services et qu'on voudrait s'en servir comme paratonnerre pour détourner la foudre qui menace de tomber sur la tête du Sénateur, en vue de tous ces faits, disons-nous, nous aurions tort de désespérer pour nous-mêmes.

On n'a aucunement touché à l'accusation, la plus sérieuse, que nous avons porté contre M. Bernier, et conséquemment nous sommes heureux de ne pas avoir à y revenir.

En cela au moins on s'est montré sage.

Nous n'avons aucunement l'intention, ni le désir, de relever le trait malicieux que voudrait nous lancer *Le Manitoba*. Il ne saurait nous atteindre.

Il suffira de faire remarquer à M. Bernier, que nous ne nous sommes jamais mis à genoux aux pieds d'aucun politicien. Nous n'avons point hésité à dénoncer ceux qui ont été l'auteur de l'acte des écoles de 1890, et nous avons cru aussi de notre devoir, dans les circonstances, de faire connaître au public que M. Bernier, qui voudrait faire *surnager* la Question des Ecoles, a été la cause de nos malheurs.

Que M. Bernier fasse surnager cette question, c'est son affaire, mais qu'il fasse bien attention que cette question, si elle surnage, pourrait bien l'entraîner avec elle dans un courant rapide où il lui sera impossible d'atteindre le rivage.

Que M. Bernier apprenne que nous n'avons jamais commis la lâcheté de nous mettre à l'abri d'autres personnages pour excuser nos actions, et encore moins celle de recourir à nos voisins pour nous défendre.

En terminant, nous désirons exprimer le désir sincère de mettre fin à cette discussion pénible et qui nous a été imposée par l'attitude du Sénateur Bernier et son journal —attitude prise depuis le discours de M. Bourassa.

Qu'on fasse cesser les abus scandaleux et malhonnêtes à l'adresse des chefs du Parti Libéral, et nous serons trop heureux de terminer cette polémique.

Mais que l'on sache bien que si l'on permet à M. Bernier et au *Manitoba* de continuer leur œuvre malsaine, nous ne fléchirons pas devant le devoir qui nous incombe.

Nous désirons la concentration de tous les Catholiques de Manitoba pour aider à ceux qui ont entrepris de nous obtenir les plus grandes concessions possibles, et nous devons combattre ceux qui non seulement refusent de coopérer à l'œuvre, mais au contraire qui y mettent tous les obstacles possibles.

Serieusement Arme.

Autant certaines personnes se montrent indifférentes aux affections de la gorge et des poumons, ce qui est un tort grave, autant certains malades s'affectent du moindre rhume. La science est aujourd'hui sérieusement armée contre le rhume, la toux, la grippe et la bronchite depuis la découverte du célèbre spécifique français, le Baume Rhumal. La négligence seule peut entraîner une aggravation de rhume et des complications très dangereuses sinon fatales. Avec quelques doses de Baume Rhumal, on se débarrasse du rhume le plus tenace : il suffit de persévérer le traitement lorsque le rhume remonte à une époque un peu éloignée. Le traitement est à la portée de tout le monde, le flacon de 16 doses ne coûtan que 25 centins dans toutes les pharmacies.

En gros chez Martin, Bole & Wynne Co., Winnipeg.

L'ÉCHO DE MANITOBA est en vente chez Melle M. E. Kéroack, coin des rues Main et Water. En face de l'hôtel Manitoba.

NOUVELLES LOCALES.

Au théât e " rand," jeudi, vendredi et sameui, "Colleen Bawn." Prix : 25, 35 et 50 cents.

La Société d'Agriculture de Springfield tiendra son exposition annuelle à Dugald, les 28 et 29 septembre.

Au théâtre "Winnipeg," vendredi et samedi, "Hermann le Grand" et sa troupe. Prix : 50 cents, 75 cents et $1.00.

M. J. C. Birt, 54 rue Juno, est le seul agent chargé de la publicité pour L'ÉCHO DE MANITOBA. S'adresser à lui pour toute publicité.

Finis les voyages à bon marché ! Depuis dimanche les différentes compagnies de chemin de fer ont cessé leur lutte de tarifs, et ont repris leurs anciens prix.

On annonce pour jeudi, 5 octobre, l'inauguration du South Eastern Railway jusqu'à Ste-Anne des Chênes. Il est question à cette occasion d'organiser une excursion.

Abonnez-vous à L'ÉCHO DE MANIAOBA, le seul journal de la Province entièrement et exclusivement dévoué aux intérêts de tous ceux qui parlent la langue française.

Les nombreuses demandes d'hommes, pour aider aux battages de cet automne, parvenues aux Département de l'Agriculture ont donné lieu à une nouvelle excursion venant d'Ontario.

M. A. F. Brouard, l'audacieux journaliste français qui se rend à pied au Klondyke, nous informe qu'il arrivera à Winnipeg le mardi matin, à dix heures. Il descendra au Leland Hotel.

Si vous avez quelque chose dont la publication serait importante, ou si vous avez des renseignements particuliers que vous désirez rendre publics, faites-les parvenir à L'ÉCHO DE MANITOBA, boîte 1309, Winnipeg.

L'orage du 23 septembre a fait une victime à Portage la Prairie. Un nommé W. Nicholson a été tué par la foudre qui est tombée sur une étable où il s'était réfugié, un de ses compagnons a été dangereusement blessé. Sept chevaux ont été tués.

Plus les opérations du battage avancent, et plus les résultats de la récolte semblent excellents de tous les côtés de la Province, tant comme qualité que comme quantité. Il est à noter que la grande majorité des fermiers se refuse à vendre son blé aux prix actuels et se réserve en vue d'une hausse fort probable.

M. A. Pelletier, de Letellier, a été victime d'un accident de chasse, samedi dernier dans l'après-midi. Il a reçu un grand nombre de grains de plomb dans le genou droit. Transporté à l'hôpital de St-Boniface, on a constaté que fort heureusement aucun os n'était brisé, mais il lui a fallu subir une opération pour ôter tous les plombs de la blessure.

La Chambre de Commerce de Winnipeg vient de livrer à la publicité une brochure sur Winnipeg et les terrains vacants des environs, qui mérite tous les éloges, tant pour ses nombreuses illustrations que par les renseignements fort importants qu'elle contient. On peut se procurer cette brochure en s'adressant à M. C. N. Bell, secrétaire du Board of Trade.

Des voleurs qu'on a tout lieu de soupçonner être des jeunes garçons, se sont introduits l'autre nuit dans le magasin de MM. Lamb et Todd, rue Main, puis de là chez M. S. Elliot, et enfin chez M. E. Holland. Malgré tous leurs détestables efforts, ces jeunes garnements n'ont pu réunir pour tout résultat que 15 cents et quelques livres de jambon. Si ce mince résultat pouvait au moins les dégoûter du métier.

La compagnie qui a obtenu à la dernière Session du Parlement une charte pour construire un chemin de fer, entre le Fort Alexandre et la ligne du C. P. R., a l'intention de faire son raccord avec le C. P. R. entre Beauséjour et Brokenhead. Le but de cette ligne est de donner accès aux mines de nickel des environs du Lac Bonnie, et s'arrêtera probablement au Lac de l'Esprit, à peu près à neuf milles du Fort Alexandre.

Du 4 au 7 octobre inclusivement le chemin de fer du Northern Pacific délivrera des billets de circulation, de tous les points de sa ligne au Manitoba pour Grand Forks. Le prix, aller et retour, sera celui du tarif de l'aller augmenté d'un cinquième. Dernière limite, le 8 octobre, C'est là une merveilleuse occasion pour tous ceux qui désireraient assister à la Grande Parade et aux autres fêtes qui auront lieu à Grand Forks à ces dates.

A l'hôtel "Grand Central," cette semaine : S. S. Wilson, R. R. Brisk, R. J. Nicholson, Grand Forks ; F. Levacque, J. Conbombre, I. Honover, Steveus Point ; Jos. Prefontaine, M. Right, Reault, St-Eustache ; Labossière, J. Guesdon, Somerset ; John J. Sadler, Toronto ; D. Côté, Lyon, Charet, St-Pierre ; Pacault, St-Norbert ; G. Forstall, St-Malo ; John Mollay, Emerson ; Pierre Robidoux, McCaglan, Pierre Lavallée, St-François ; Rév. Père Lebrault, Fannystelle.

Un jeune homme du nom de Latiner, détenu à l'asile de Selkirk, s'est échappé l'autre jour dans des circonstances singulières. On ne pouvait s'expliquer sa fuite, toutes les portes par où il avait dû passer, après vérification ont été trouvées fermées à clefs. Fort heureusement le fugitif s'étant rendu dans sa famille, celle-ci prévint le directeur de l'asile. On eut l'explication du mystère, quand on sut que l'habileté de Latiner comme serrurier est telle qu'il avait pu fabriquer des clefs pour toutes ces portes avec des matériaux les plus imprévus.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'une société s'est formée à St-François-Xavier, composée de cultivateurs de la paroisse, dans le but d'acheter une machine à battre. C'est là une louable initiative, qui mérite d'être encouragée. Les membres de cette société sont : MM. O. Robidoux, qui sera l'ingénieur, N. Daigneault, N. Gagnon et W. Regnier. Le choix des instruments est fort heureux ; ces Messieurs ont en effet acheté à la maison Massey-Harris, le séparateur Columbia et la machine Sawyer, qui figuraient à l'exposition de cette année. Cette société, aussitôt après avoir battu la récolte de ses membres, sera à la disposition du public.

Association Liberale.

L'Association Libérale Française de LaBroquerie, dans une réunion tenue le 7 août, a constitué son bureau comme suit :

Narcisse Pelletier—Président.

Hormidas Therrien—Vice-Président.

W. D. Avila Therrien—Secrétaire.

Eugène Goulet—Trésorier.

Isidore Emond—Membre-Suppléant.

Maxime Bisson—Membre-Suppléant.

LA PROVINCE DE

MANITOBA

Offre des advantages exceptionnels aux colons :—soit comme journalier, comme crémier, comme éleveur de bestiaux ou comme cultivateur.

Il n'y a jamais eu un temps plus opportun que le présent pour venir s'établir au Manitoba.

FAITS IMPORTANTS.

Il y a 25 ans, les principaux produits de Manitoba, étaient les fourrures des bêtes sauvages. Aujourd'hui les produits consistent en blé, bestiaux, beurre et fromage.

EN 25 ANS

La population s'est élevée de 12,000 âmes à 200,000 ; les terres en culture, de 10,000 âcres à 2,000,000 ; le nombre des écoles de 16 à 982.

Même durant les dix dernières annés ; les resultats n'en sont pas moins remarquables ; comme peut le faire voir le tableau suivant :

	1885.		1895.	
Blé	7,429,440	minots	41,776,038	minots
Avoine	6,364,253	"	22,555,733	"
Orge	1,113,481	"	5,645,036	"
Total	14,907,184	"	59,975,807	"

Augmentation dans dix ans, 45,068,623 minots

La superficie enculture, pour le blé, l'avoine et l'orge était :

En 1885	566,228	âcres
" 1895	1,722,773	"

Augmentation, 1,156,525 acres

La Province a un systême municipal, qui est simple économique et effectif. Les taxes, dans toutes les parties, sont conséquement reduites au minimum.

Des terrains peuvent être achetés, dans les differents localités, avec des termes de paiement très faciles. Des prix variant de $2.20 de l'âcre en augmentant. On peut encore obtenir des homesteads gratis, dans quelques parties de la Province.

On peut aussi obtenir, toutes les informations désirées, ainsi que des cartes, etc., en faisant la demande à—

THOS. GREENWAY,
Ministre de l'Agriculture et de l'immigration, WINNIPEG, MANITOBA

Ou à **W. D. SCOTT,**
Agent d'immigration pour Manitoba, No. 30, Rue York, TORONTO, ONT

A. F. MARTIN, D. L. S. C. E.
Proprietaire-Editeur, Winnipeg